

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 novembre 2016



COMPTE RENDU ET PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille seize, le 14 novembre,

Le Conseil de Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Albert GROSPERRIN, délégué et Maire de Vercel

55 MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES : Angélique Détouillon, Joël Barrand, Daniel Cassard, Brigitte Taillard,, Anne Cassard, Jean-Claude Joly, Damien Jobard remplace Sandrine Corne, Michel Morel, Sandra Ledron, Jean-Marie Roussel, Agnès Aubert, Jean-Claude Bulle, Claude Henriet, Michel Clerc remplace Daniel Brunelles, Thérèse Gury, Sophie Caravatti remplace Alain Petit, Pierre Guillet, Béatrice Trouillot, Pierre Magnin-Feysot, Philippe André, Christine Gaiffe, Michel Devillers, Régis Bouchard, Maurice Grosset, Claude Brisebard, Claude Roussel, Marie-Pierre Cuenot, Rosiane Devillers, Thierry Vernier, Anthony Cuenot, Elisabeth Cartier, Marie-Jeanne Dromard, Stéphanie Paen, François Cucherousset, Audrey Prieur, Dominique Girardin, Bruno Simon remplace Charline Cassard, Gérard Limat, Noël Perrot, Nadia Poret, Jacques Angeli, Annie Ponçot, Colette Lombard, Martine Collette, Gérard Faivre, Patricia Lime, Sylvie LE Hir, Jean-Marie Voitot, Jean Paris, David Vivot, Albert Groperrin, Daniel Fleury, Pascale Droz, Jean-Louis Truche, Jean-Pierre Peugeot.

4 MEMBRES EXCUSES : Patrice Barrand, Denis Donzé, Paul Ruchet, Christian Parrenin

9 MEMBRES ABSENTS : Sylvie Morel Galmard, Jean Bouveresse, Hervé Bouhelier, Catherine Donzelot-Tetaz, Geneviève Colin, Guy Parola, Michaël Billerey, Christian Bertin, Raymond Bassignot.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil de communauté,

Mme Thérèse GURY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les sujets suivants ont été abordés pour information des membres du conseil et ont fait l'objet de remarques ou de décisions.

Plan climat énergie territorial :

Programme d'actions territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

Tenant compte des remarques apportées par la DREAL sur notre programme d'actions TEPCV, des ajustements ont été réalisés. La commission développement durable a retravaillé ce programme d'actions le 10 novembre. L'ultime programme d'actions est dans le tableau ci-dessous.

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)					
Maitre d'ouvrage	Projets	Coût prévisionnel	Financement TEPCV	Autres financements	Autofinancement
Lotary	Réseau de chaleur	130 000		54 600 CG 31 373	44 027
Valdahan (coordonnateur groupement de commandes)	AMD groupement de commandes pour la rénovation de l'éclairage public	30 000	24 000		6 000
Communauté de communes Pierrefontaine Vercel	Mise en place plateforme rénovation énergétique (site internet, formation des artisans, etc)	120 000	96 000		24 000
Communauté de communes Pierrefontaine Vercel	Lancement AAP jardins pédagogiques	70 000	56 000		14 000
Communauté de communes Pierrefontaine Vercel	Schéma de maisons douces	80 000	64 000		16 000
Communauté de communes Pierrefontaine Vercel	Aménagement maison douce	420 000	336 000		84 000
Communauté de communes Pierrefontaine Vercel	Mise en place programme : abeille, sentinelle de l'environnement	2 500	2 000		500
Communauté de communes Pierrefontaine Vercel	Groupement de commandes achat véhicules électriques	127 000	102 000		25 000
	TOTAL	979 500	734 600	31 373	213 527

➤ **Le conseil de communauté, à l'unanimité :**

- **A approuvé le programme d'actions**
- **A autorisé le Président à signer l'avenant à la convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » et tout document y afférent.**

Administration générale et finances :

La stratégie financière de la CCPPV et de ses communes membres :

Contextualisation :

La loi NOTRé du 07/08/2015 a engagé les communautés de communes sur des logiques de fusion, d'extension, de modification de périmètre et dans le même temps sur une redéfinition **élargie** de leurs compétences **obligatoires**.

➤ **Pour le 01/01/2017 :**

- Les actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- La collecte et le traitement des ordures ménagères (déjà réalisé par la CCPPV)
- l'aménagement du territoire en réaffirmant les actions menées pour l'élaboration du PLUi valant SCoT de la CCPPV et son adhésion au Syndicat Mixte Départemental du Très haut Débit.
- les aires d'accueil des gens du voyage, les discussions sont en cours avec la commune de Valdahon, les propositions seront soumises au conseil de communauté le 15 décembre.

➤ **Pour le 01/01/2018 :**

- la Gestion des Milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à partir du 01/01/2018.

➤ **Pour le 01/01/2020 :**

- l'assainissement collectif et non collectif (le Service d'assainissement non collectif est déjà une compétence de la CCPPV)
- l'eau

Dans ce contexte issu de cette loi **importante et majeure** sur la réforme territoriale voici les grandes étapes des démarches effectuées et des décisions prises par la CCPPV consécutivement :

- Conseil de communauté et comité syndical du 05 Octobre 2015 :

Explication des enjeux et du redimensionnement des EPCI impactés par la loi (le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal et l'extension des périmètres)

Lancement du service d'aide aux communes membres avec la mise à disposition de personnel d'ingénierie pour aider à la réalisation des projets de voiries, bâtiments, etc....

Octobre 2015 : arrêté préfectoral du PLUi valant SCoT pour la CCPPV.

- Conseil de communauté et comité syndical du 15 décembre 2015 :

Vote de la Fiscalité Eolienne Unique permettant à la CCPPV de partager encore plus équitablement avec les communes concernées les futures recettes liées aux futures installations d'Eoliennes sur le territoire.

Présentation de la méthode d'élaboration d'un PLUi sur la CCPPV.

Loi NOTRe : Vote du conseil de communauté sur le SDCI proposé par le préfet en octobre 2015.

Information des démarches entamées avec ORANGE et le Syndicat Mixte Départemental du très Haut Débit depuis 07/2015.

Conseil de communauté et comité syndical du 07 mars 2016 :

Présentation du débat sur les orientations budgétaires 2016 (DOB) avec :

- les principaux investissements dans le cadre d'un programme pluriannuel des investissements
- Propositions et stratégies fiscales de la commission finance du 08/02/2016 et du bureau du 15/02/2016
- Présentation de la structure et évolution des dépenses des effectifs de la CCPPV.

Conseil de communauté et comité syndical du 04 avril 2016 :

Validation des propositions budgétaires et fiscales proposées lors du DOB et relatives aux orientations stratégiques d'investissement et de fonctionnement.

Vote du schéma de mutualisation en parallèle indiquant les tendances de mutualisation possibles et recueillies dans un document de synthèse sur les outils et les projets de mutualisation.

Le COPIL du 27/04 et le bureau du 09/05 ont proposé de faire réaliser une étude prospective financière et un travail d'optimisation fiscale et d'harmonisation des statuts de la CCPPV en vue de répondre aux exigences de la loi NOTRe et de trouver les pistes de ressources tant pour la CCPPV que pour ses communes membres en adéquation avec l'élargissement du périmètre et des compétences de la CCPPV.

Ce choix a été confirmé par le conseil du 13 juin 2016.

Travail sur les recueils des données nécessaires aux analyses auprès de la CCPPV et des communes concernées par les ZAE.

Les dernières réunions de travail avec le bureau d'étude EXFILO ont eu lieu :

- en bureau le 12 septembre 2016
- en réunion des maires et de leurs adjoints aux finances le 17 octobre 2016
- en COPIL élargi aux maires des communes dont la fiscalité professionnelle est supérieure à 15 000 € le 02/11/2016.

Le conseil de communauté du 26 septembre :

- a également permis de faire un point d'étapes sur le transfert de la compétence Développement Economique.
- a validé l'adhésion au SMDTHD pour permettre le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la CCPPV.
- a voter sur le toilettage statutaire nécessaire et obligatoire demandé par la loi NOTRe.
- a délibéré sur les changements de composition du conseil communautaire pour le 01/01/2017 lié à l'extension du périmètre de la CCPPV.

Par conséquent, le déroulement de la séance a permis au Président dans un premier temps :

- de repositionner la stratégie globale de la CCPPV comme la feuille de route qui conduit les actions de la CCPPV depuis le début du mandat et de la mettre en perspective avec les apports de la loi NOTRe.

Ensuite, le bureau d'étude EXFILO, missionné par la CCPPV, a développé les possibilités financières devant le conseil de communauté du 14 novembre.

Il expliqué les enjeux financiers et fiscaux liés aux extensions de périmètre et de compétences a informé sur les choix fiscaux et financiers qui s'offrent à la CCPPV.

Il y a été détaillé notamment :

- Les impacts financiers des transferts des ZAE à la CCPPV par les communes concernées
- Les impacts d'une fiscalité professionnelle unique (FPU) sur la CCPPV et ses communes membres
- les possibilités concrètes de règles adaptées au territoire et aux particularités de chacune des communes

Ces éléments présentés sont synthétisés dans l'annexe jointe et n'ont pas appelé de vote mais ont été soumis à réflexions et apports constructifs de la part des conseillers communautaires

Indemnités au comptable public :

Application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 02 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 nov 1982.

L'article 3 précise qu'une délibération du conseil de communauté doit être prise lors du changement de comptable public.

Le tableau ci-dessous récapitule les indemnités versées en 2015 et les indemnités possibles en 2016 et sur lesquelles le conseil de communauté a été appelé à se positionner

	Versées 2015	Demandées en 2016
Indemnité de conseil	829,76 € brut	830,16 € brut
Indemnité de budget	0 €	45,73 € brut
Totaux indemnités	829,76 € Brut	875,89 € brut
Taux sur 360 jours	100%	100%

Le conseil de communauté :

- a décidé à la majorité (5 voix contre 52 voix pour) de voter le taux d'indemnité de conseil allouée aux comptable du Trésor public de VALDAHON à 50% et le taux de l'indemnité de budget à 0% portant ainsi le montant total des indemnités brutes à 415.08 € pour l'année 2016.

Ressources humaines :

La loi n° 2012-347 du 12/03/2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique ainsi que le décret d'application modifié n° 2012-1293 du 22/11/2012 prolongent le dispositif d'accès des agents non titulaires de la fonction publique territoriale à l'emploi titulaire de 2 années à compter du 12 mars 2016.

Ainsi, la CCPPV a présenté au Comité technique du Centre de Gestion du Doubs le 08/11/2016 un dossier récapitulatif des agents susceptibles d'être éligibles à ce dispositif composé du :

- Bilan portant sur la mise en œuvre du plan de résorption de l'emploi précaire pour la période du 13/03/2012 au 12/03/2016
- Rapport portant sur la situation des agents contractuels remplissant les conditions requises pour prétendre à la prolongation du dispositif de titularisation prévues aux articles 14 et 15 de la loi 2012-347 pour la période du 13/03/2016 au 12/03/2018
- Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (article 14, 15 et 17 de la loi 2012-347 du 12/03/2012) pour la période du 13/03/2016 au 12/03/2018

Ce rapport indique que 2 agents sont éligibles à ce dispositif :

- Marjorie BARRIOZ, attachée territoriale à la CCPPV depuis 5 ans et 8 mois
- Aurélie PIQUEREZ, attachée territoriale à la CCPPV depuis 5 ans et 6 mois

Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour la période du 13/03/2016 au 12/03/2018 a proposé ces 2 agents contractuels au Comité technique.

- Avis favorable du Comité technique du centre de Gestion le 08/11/2016

Après cette saisine et avis favorable du Comité Technique du Centre de gestion le 08/11/2016, le Conseil de Communauté, sur proposition du Président :

- **DECIDE à l'unanimité** d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
- **AUTORISE à l'unanimité** le Président à organiser la sélection professionnelle nécessaire à la mise en œuvre dudit programme
- **AUTORISE à l'unanimité** le Président à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Questions diverses